

N° 24 — 1969 — SPÉCIAL 37° CONGRÈS

50 CENT.

صنبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

En page 11 :

**Les droits
des
travailleurs
marocains
et tunisiens**

**LA CGT
PARTOUT
ET POUR
TOUS**

QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT POUR REPONDRE AUX PROPOSITIONS DE LA C.G.T.

Tous les conflits nés au cours des derniers mois, tant dans le secteur privé que dans celui dépendant de l'Etat, résultent de la violation par le pouvoir et le patronat et leur refus de rechercher par la négociation la solution des revendications essentielles, comme les salaires et la durée du travail.

Face à l'extension du mécontentement de toutes les catégories de la population, et en premier lieu des travailleurs, le gouvernement n'a répondu que par des manœuvres de diversion ou des tentatives d'intimidation.

Depuis trois mois, le gouvernement orchestre une vaste campagne ayant pour thème les slogans éculés de l'anticommunisme. Par tous les moyens, il a tenté de retourner le mécontentement populaire contre les organisations syndicales, de dénaturer les mouvements revendicatifs des travailleurs en accusant mensongèrement la C.G.T. et ses dirigeants de visées politiques subversives.

Par deux fois, tant à la télévision que sur les ondes, le Premier Ministre a manié tour à tour les contre-vérités, la calomnie et brandi les menaces, agressant délibérément la C.G.T. et personnellement son Secrétaire général.

Dans le même temps, il refuse à la C.G.T. et à Georges Séguy directement mis en cause le droit de réponse à la télévision.

Les faits sont têtus et une chose est claire. Les mouvements revendicatifs qui surgissent, partout, ont des bases économiques et sociales, et ne peuvent être réglés que par des négociations.

Si le gouvernement et le patronat avaient accepté les propositions de négociations de la C.G.T., le pays aurait fait l'économie de nombreuses grèves.

En effet, depuis des mois la C.G.T. ET SES ORGANISATIONS n'ont cessé de proposer, à tous les échelons, y compris au niveau national, des négociations entre les centrales syndicales, le gouvernement et le patronat, afin de résoudre positivement les revendications les plus urgentes.

C'est ainsi que le problème des salaires pourrait être réglé par des conventions portant sur une durée maximum d'un an, comportant le rétablissement, la garantie, le maintien et la progression du pouvoir d'achat, et révisables tous les six mois.

Les engagements de Grenelle en mai-juin 1968 prévoyaient le retour à la semaine de 40 heures, dans tous les secteurs de l'éco-

nomie. Cet objectif devrait être concrétisé par des contrats à échéance de trois années.

La solution négociée de ces problèmes essentiels, ainsi que la fin de toutes les discriminations salariales; le relèvement des pensions, retraités et allocations; l'allègement de la fiscalité; le rétablissement des droits en matière de sécurité sociale; la garantie des droits syndicaux, serait largement facilitée par la discussion et la mise au point d'un protocole national entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

C'est ce que propose la C.G.T. Qui y a-t-il de subversif dans ces propositions ?

En plus de ces revendications intéressant l'ensemble des travailleurs, la C.G.T. a entrepris également depuis des mois un certain nombre de démarches intéressant plus particulièrement les droits des travailleurs immigrés.

En avril 69, René BUHL, secrétaire de la C.G.T., a écrit au Ministre des Affaires Sociales concernant les pensions vieillesse des immigrés.

En mai, André MERLOT, secrétaire de la C.G.T., s'est également adressé au Ministre des Affaires Sociales au sujet des bourses d'études pour les enfants des immigrés.

En juin, la Direction confédérale a énergiquement protesté auprès du Premier Ministre contre les poursuites engagées contre le mensuel de la C.G.T. pour les travailleurs espagnols en France « UNIDAD » et contre l'inculpation du directeur de cette publication, demandant l'annulation des poursuites.

En juillet, une délégation conduite par Marcel CAILLE, secrétaire de la C.G.T., s'est rendue au Ministère de l'Intérieur pour demander le respect des libertés individuelles des immigrés, l'arrêt et l'annulation des mesures arbitraires d'expulsion et d'assignation à résidence.

En août, dans une lettre au Ministre des Finances, Jean-Louis MOYNOT, secrétaire de la C.G.T., est intervenu pour que soit institué un taux de change préférentiel en faveur des travailleurs immigrés durement frappés par les conséquences de la dévaluation du franc.

En septembre, Georges SEGUY, secrétaire général de la C.G.T., à l'occasion de la Journée Internationale de l'Alphabétisation, a demandé au Premier Ministre de prendre des mesures en faveur de l'alphabétisation et de la formation professionnelle des immigrés.

Ces jours derniers, une délégation de la Fédération du Bâtiment C.G.T. et du Secrétariat national à l'immigration de la C.G.T. s'est rendue au Ministère des Affaires Sociales concernant les droits syndicaux des immigrés et plus particulièrement le droit d'éli-

gibilité aux organismes de représentation des travailleurs dans l'entreprise.

Toutes ces démarches, ainsi que celles faites par de nombreuses organisations confédérées, faites dans un esprit de négociation constructive, sont restées sans suite jusqu'à ce jour.

Où est la subversion dans tout cela.

Les revendications existent, aucune organisation syndicale ne peut les inventer. La C.G.T. pas plus qu'une autre. Elles résultent de la politique du gouvernement qui vise à faire supporter à toutes les couches laborieuses de la population les difficultés économiques et financières dont il est responsable et à leur faire payer la contrepartie des privilèges accordés aux grandes sociétés.

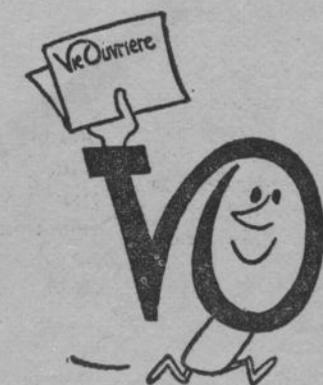
Les travailleurs, qu'ils soient français, algériens, n'admettent pas que le pouvoir d'achat obtenu en mai-juin 1968 soit amputé par les hausses de prix. Dans de nombreuses entreprises, dans des branches entières où le rapport des forces est en faveur des travailleurs, les patrons ont été contraints, par l'action syndicale, à d'importantes concessions. Le pouvoir d'achat a été rétabli et même un peu dépassé.

Mais le patronat, dans nombre de secteurs, oppose une résistance acharnée, encouragé par l'intransigeance, la dureté dont fait preuve le gouvernement pour ses propres salariés.

Le patronat, le pouvoir ne veulent pas tenir compte des réalités et refusent toute négociation valable, n'offrant que des simulacres de discussions, esquivant les problèmes principaux et prétendant même faire admettre aux travailleurs de renoncer à défendre leurs intérêts.

Il ne sont ni les menaces, ni la répression brandie par les adversaires les plus acharnés de la classe ouvrière qui intimideront les travailleurs.

Avec la C.G.T., ils feront triompher leurs revendications générales et particulières.



Chaque
semaine
lisez
« LA
VIE
OUVRIERE »



37^e CONGRÈS NATIONAL de la C. G. T.

LES TRAVAUX

Du dimanche 16 au vendredi 21 novembre s'est tenu au Palais des Sports de Vitry dans le Val-de-Marne le Congrès National de la C.G.T.

C'est le 37^e du nom depuis celui au cours duquel naquit la C.G.T. en 1895 à Limoges. Le précédent a eu lieu en juin 1967 à Nanterre dans les Hauts-de-Seine.

Ce congrès était celui des 13.808 syndicats adhérents à leur Fédération d'industrie et à leur Union départementale depuis au moins un an. Depuis le précédent congrès le nombre des syndicats confédérés s'est renforcé de 3.494.

11.874 syndicats étaient représentés au congrès contre 8.909 au précédent. Cette participation montre le plus grand intérêt des organisations de base pour leur Confédération et une plus grande pratique de la démocratie syndicale.

1.227 délégués des syndicats sur 1.234 attendus ont participé aux travaux du congrès. Ils représentaient 2.100.000 syndiqués sur les 2.300.000 que compte la C.G.T.

La moyenne d'âge des délégués était de 36 ans, contre 37 en 1967 et 37 en 1965.

Les délégués des syndicats, des représentants des centrales syndicales et des confédérations à l'échelle des continents, les invités ont pris place dans une immense salle vitrée, sobrement décorée de toiles de couleur ocre, bleue, où s'inscrivaient trois mots d'ordre en lettres blanches:

« Avec la C.G.T. pour un syndicalisme unifié, démocratique, de masse et de classe », « La Vie Ouvrière, 60 années au service des travailleurs », « Solidarité internationale des travailleurs ».

Après un accueil des plus chaleureux au salut des représentants des travailleurs des cinq continents, Benoît Frachon, président de la C.G.T. devait s'adresser aux congressistes, en insistant notamment sur le fait que la lutte de la classe ouvrière de France ne peut être séparée de celle de l'ensemble des travailleurs du monde. Montrant ensuite que l'époque des monopoles est aussi celle du rassemblement des travailleurs du monde pour un même combat, il concluait:

« Vive l'unité et l'amitié entre les travailleurs du monde pour la défense de leurs revendications économiques et sociales, pour la défense de la paix menacée par l'agressivité des Etats impérialistes, pour les transformations sociales qu'appellent les progrès de la science et des techniques, pour que triomphe dans le monde la société sans classe appelée à succéder à la société capitaliste fauteur de désordre, de misère et de guerre ».

Ouverts par le rapport du Bureau Confédéral présenté par Georges Séguy, les travaux, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, se sont poursuivis par les interventions des délégués.

DES CINQ CONTINENTS

Les délégations fraternelles : Fédération Syndicale Mondiale ; Confédération Internationale des Syndicats Arabes ; Union Syndicale Pan-Africaine ; Comité Permanent d'Unité Syndicale des Travailleurs d'Amérique Latine ; Union Soviétique ; République Démocratique Allemande ; République Démocratique du Vietnam ; Sud-Vietnam ; Hongrie ; Pologne ; Tchécoslovaquie ; Bulgarie ; Corée ; Roumanie ; Mongolie ; Algérie ; Italie ; Chypre ; Grande-Bretagne ; Belgique ;

Guinée ; Madagascar ; Maroc ; Nigéria ; Sénégal ; Togo ; Irak ; Liban ; République Arabe Unie ; Soudan ; Syrie ; Argentine ; Chili ; Colombie ; Pérou ; Uruguay ; Vénézuéla ; Brésil ; Nouvelle-Calédonie ; Guadeloupe ; Guyane ; Réunion ; Martinique ; Unions Internationales des Syndicats des Industries Chimiques, de l'Enseignement, des Métaux, du Textile et du Sous-Sol ; représentants des Commissions Ouvrières d'Espagne.

LES DÉCISIONS

Le 37^e Congrès s'est prononcé démocratiquement sur tous les problèmes intéressant directement son activité, tant son orientation que ses structures, adoptant de nouveaux statuts. Il s'est adressé aux travailleuses et travailleurs de France dans un APPEL, adopté à l'unanimité dans l'enthousiasme général. S'adressant aussi bien aux travailleurs français, qu'aux Algériens, Marocains, Tunisiens et autres travailleurs immigrés, cet appel, partant des préoccupations vitales des salariés, montre la nécessité de leur union et du renforcement démocratique de masse qu'est la C.G.T., pour le succès des revendications économiques et sociales et pour des changements démocratiques nécessaires, ainsi qu'afin de réaliser l'action solidaire de tous les travailleurs du monde pour la défense de leurs intérêts, pour le progrès social et la paix.

Voici les autres décisions adoptées par le Congrès avec le résultat des votes :

● RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

Approuvé par 1.855.760 voix (votes contre : 681 voix du syndicat de l'INSEE, abstentions : 1.201 voix du syndicat des personnels techniques et administratifs des pénitenciers). Les 1.152 délégués ont pris part au vote.

● RAPPORT FINANCIER

Approuvé à l'unanimité.

● DOCUMENT D'ORIENTATION, AVEC SON COMPLÉMENT SUR LES NATIONALISATIONS ET LE PROGRAMME D'ACTION

Approuvé à l'unanimité.

● ELECTIONS DE LA COMMISSION EXECUTIVE ET DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

1.151 délégués représentant 1.857.642 voix ont pris part au vote. Les 75 candidats ont été

élus membres de la Commission exécutive (70 à l'unanimité, 4 avec 1.856.162 voix, 1 avec 1.854.843 voix).

Les 7 candidats à la Commission de Contrôle Financier ont été élus (6 à l'unanimité, 1 avec 1.856.162 voix).

● LES RESOLUTIONS

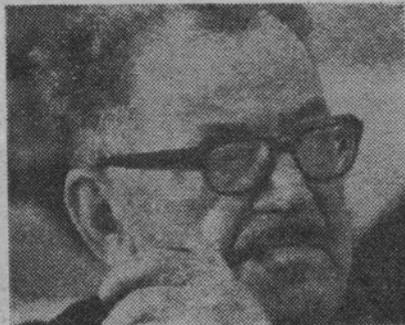
Elles portaient sur des problèmes particuliers dont on lira ci-après l'énumération. La C.G.T. a estimé nécessaire dans ces domaines de préciser, compte tenu de l'actualité, l'orientation et les modalités de l'action syndicale.

Organisation - Sécurité sociale - Aide sociale - Mutualité - Retraités - Logement - Main-d'œuvre féminine - Comités d'entreprise - Activités culturelles - Jeunesse - Main-d'œuvre immigrée - Ingénieurs, cadres et techniciens - Activité juridique - Propagande - Presse - Structures - Education.

Toutes ces résolutions ont été adoptées par des votes unanimes, sauf celle concernant les ingénieurs, cadres et techniciens, pour laquelle deux abstentions ont été enregistrées.

Enfin, des motions ont été votées par le Congrès en faveur notamment de la libération des démocrates espagnols emprisonnés, du peuple grec, ainsi qu'un salut aux astronautes américains, des messages de solidarité à la C.G.I.L. pour la magnifique lutte des travailleurs italiens, aux travailleurs des Ports et Docks en lutte et aux gaziers-électriciens, des félicitations aux organisations syndicales ouvrières, enseignantes, étudiantes et agricoles de Loire-Atlantique qui allaient manifester en commun le 22 novembre, un télégramme aux travailleurs de Citroën-Bruxelles en butte à la répression, une lettre aux organisations pacifistes des Etats-Unis pour leur action en faveur du Vietnam et un message aux travailleurs vietnamiens.

LA NOUVELLE DIRECTION CONFEDERALE



Benoît FRACHON



Georges SEGUY

Les nouveaux statuts adoptés par le Congrès ont été appliqués dans le cours même des travaux. C'est ainsi que le Comité Confédéral National, composé des représentants des Unions départementales et des Fédérations, a élu le Bureau Confédéral dont les 15 membres (au lieu de 14 précédemment) ont été choisis parmi les membres de la Commission Exécutive élue directement par le Congrès.

Le camarade **Benoît FRACHON** a été réélu président de la C.G.T. ; Georges SEGUY, secrétaire général ; les camarades André ALLAMY, André BERTHELOOT, René BUHL, Marcel CAILLE, Jacqueline DHERVILLY-LAMBERT, René DUHAMEL, Christiane GILLES, Henri KRASUCKI, Livio MASCARELLO, Léon MAUVAIS, Jean-Louis MOYNOT, Louis SAILLANT, Jean SCHAEFFER, secrétaires confédéraux.



37^e CONGRÈS NATIONAL de la C. G. T.

Le salut de l'U.G.T.A. au Congrès de la C.G.T.

A l'invitation de la C.G.T., une délégation de l'Union générale des travailleurs algériens a assisté aux travaux du 37^{me} Congrès.

M. Ali Filali, secrétaire national de la centrale syndicale algérienne, devait prendre la parole devant les congressistes lors de la séance réservée aux salutations des nombreuses délégations fraternelles présentes au congrès.

M. Ali Falali, soulignant la nécessité de renforcer davantage les relations entre l'U.G.T.A. et la C.G.T., devait rappeler les liens historiques qui lient les travailleurs algériens aux travailleurs français et la lutte commune menée contre l'exploitation et la domination sous quelque forme que ce soit.

Le représentant de l'U.G.T.A. devait également insister sur la nécessité d'intensifier l'aide en faveur des peuples qui luttent au Vietnam, en Palestine, en Angola, dans les pays arabes occupés, en Afrique du Sud et ailleurs.

Ensuite, M. Ali Filali a évoqué la tenue du 3^{me} Congrès de l'U.G.T.A. et quelques-unes des réalisations entreprises en Algérie : l'autogestion, la réforme agraire qui est à l'étude, celle de l'enseignement, la nationalisation des mines et des sociétés étrangères.

Le représentant de l'U.G.T.A. devait terminer son intervention en examinant les problèmes des immigrés algériens en France : leur contribution à l'économie française, les travaux pénibles et souvent les plus mal rémunérés qu'ils exécutent, ainsi que la question de leur formation professionnelle.

M. Ali Filali a exprimé le vœu que les efforts entrepris par la C.G.T. dans ce domaine soient poursuivis et développés.

COMMUNIQUÉ COMMUN C.G.T. - U.G.T.A.

A l'occasion du 37^{me} Congrès de la C.G.T., une délégation de l'U.G.T.A., composée des camarades Filali, secrétaire national de l'U.G.T.A., et Ramdani, membre de la Commission exécutive nationale, a rencontré, le 22 novembre 1969, une délégation de la C.G.T. conduite par le camarade Duhamel, secrétaire confédéral.

Les deux délégations ont convenu de procéder dans les prochains mois à un échange d'informations et de délégations au niveau confédéral pour déterminer les moyens de développer les relations entre les deux organisations sur la base du respect mutuel et de la solidarité internationale.

Paris, le 24 novembre 1969.

س. ج. ت. يقوده الرفيق ديهاميل
الكاتب الجامعي في ٢٢ نوفمبر ١٩٦٩
وقرر الوفدان في الأشهر القادمة
تبادل الانباء والوفود على المستوى
الجامعي لتعيين وسائل تنمية العلاقات
بين المنظمين على قاعدة الاحترام
المتبادل .

بلاغ مشترك س. ج. ت. -
الاتحاد العام للعمال الجزائريين
بمناسبة انعقاد مؤتمر س. ج. ت.
٣٧ قابل وفد الاتحاد العام للشغل
الجزائري المؤلف من الرفاق فيلالي
الكاتب الوطني للاتحاد ورمضاني عضو
اللجنة التنفيذية الوطنية وفدا من



« LA MOUETTE »

Valentina Terechkova, la première femme de l'espace, celle qui a montré l'égalité de l'homme et de la femme en tous les domaines était invitée au 37^e Congrès de la C.G.T.

Avec beaucoup de gentillesse, elle a bien voulu, pour vous, tracer ces simples lignes, vous souhaitant beaucoup de bonheur dans votre vie.

С добрым
пожеланием
здоровья
и счастья
Валентина

رائدة الفضاء فالنتينا تيريشكوف
حبي المؤتمرين ووقفا تحية حارة
رائدة الفضاء التي خفقت من أجلها
قلوب ملايين النساء والرجال عند
تحليقها في أجواء الفضاء .
فالنتينا تيريشكوف أول رائدة للفضاء
والتي أقامت البرهان على مساواة
المرأة بالرجل في كل الميادين قد دعيت
للحضور بالمؤتمر ٣٧ الذي تنظمه
س. ج. ت.

وبالمزيد من اللطف تكلمت بكتابة هذه
الاسطر القليلة وهي تتمنى لكم منتهى
السعادة في حياتكم .

LA PAIX AU VIETNAM

LE VIETNAM AUX VIETNAMIENS



Le Congrès a consacré une séance spéciale au Vietnam.

L'accueil réservé par les congressistes aux délégations vietnamiennes, celle du Nord et celle du Sud, représentants du vaillant peuple qui tient tête courageusement au pays impérialiste le plus puissant, a atteint une chaleur exceptionnelle.



Un des moments les plus émouvants de cette séance fut celui de l'accolade échangée par les délégués vietnamiens et les dirigeants de la C.G.T.

الفيتنام
للفيتناميين

السلم
في فيتنام



La gorge serrée par l'émotion, les congressistes ont écouté les délégués vietnamiens évoquer les massacres perpétrés par l'armée américaine, le martyr enduré par le peuple du Vietnam. Ils ont vibré d'enthousiasme, d'admiration devant le courage incroyable dont font preuve les travailleurs et le peuple vietnamien.



Deux messages de solidarité ont été adoptés par le Congrès unanime, l'un « aux travailleurs vietnamiens et à leurs organisations syndicales engagés dans la lutte de libération nationale », l'autre « aux travailleurs et aux pacifistes américains, en lutte aux Etats-Unis mêmes, contre la guerre au Vietnam ».

Dené Duhamel, secrétaire de la C.G.T., qui présidait cette inoubliable séance a prononcé un discours se terminant par ces mots : « Nous vous assurons que nous ferons tout pour aider à ce que triomphe au plus tôt, ce mot d'ordre qui retentit, de plus en plus, dans le monde entier : les Américains hors du Vietnam. Le Vietnam aux Vietnamiens. »

Les délégués vietnamiens ont offert des souvenirs au Congrès de la C.G.T. Gages d'amitié et de solidarité, du Nord transformé en tableau, un peu de métal d'un des 3.300 avions pirates abattus au-dessus du territoire de la République du Vietnam.

Du Sud, une bannière de soie écarlate sur laquelle figure en lettres d'or : « Vive la solidarité de combat entre les classes de France et du Sud-Vietnam ».





Georges Seguy, secrétaire général de la C.G.T., devait présenter le rapport d'ouverture au nom du Bureau confédéral.

Voici l'analyse des principaux points traités :

LA CRISE GÉNÉRALE DU CAPITALISME

● Les maîtres des grandes féodalités bancaires et industrielles ont usé de tous les moyens pour tenter de résoudre les contradictions dont ils sont accablés. Leur puissance combinée avec celle de l'Etat dont ils se sont appropriés l'appareil pour le soumettre à leurs besoins leur fournit un moyen considérable d'exploitation de tous les salariés.

Malgré cela, ils continuent à s'enliser dans les difficultés et les contradictions.

Tous les palliatifs, qu'ils s'appellent plan de stabilisation ou plan d'austérité, sont de durée toujours plus réduite en raison des luttes ouvrières.

Aucun artifice, qu'on l'appelle « participation », « concertation permanente », politique des revenus », « actionnariat ouvrier », ne peut réhabiliter la collaboration de classe.

● Le capitalisme, c'est la régression pour les travailleurs en général,

pour les jeunes, les cadres, techniciens et ingénieurs, les travailleuses, les immigrés, les retraités et pensionnés, les invalides, handicapés, personnes âgées relevant de l'aide sociale, les familles ouvrières, les assurés sociaux.

● L'indispensable action syndicale

Qui pourrait affirmer que sans la grève générale de mai 1968 et l'occupation des usines, les travailleurs auraient bénéficié de l'appréciable bilan social de l'an dernier ?

● L'homme et la technique

Il faut attacher une grande importance à l'amélioration des conditions de travail. Les maladies professionnelles en augmentation, comme les accidents du travail, nous amènent à tirer le signal d'alarme.

Le patronat et l'état patron iront-ils jusqu'à dire que ces morts, ces larmes, ces souffrances et ces deuils qui s'ensuivent pour les familles ouvrières sont nécessaires à la compétitivité des prix ?

● L'élévation de la conscience de classe

« Si la classe ouvrière lâchait pied dans son conflit quotidien avec le capital, elle se priverait certainement elle-même de la possibilité d'entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure. » Cette pensée de Marx reste d'une brûlante actualité, n'en déplaise aux ultra-révolutionnaires qui parlent avec tant de dédain des revendications alimentaires.

● L'alternative démocratique

Toute l'histoire de la C.G.T. est une lutte constante dans la perspective de la disparition du système d'exploitation capitaliste et la réalisation d'une société basée sur la socialisation des moyens de production et d'échange.

Nous agissons et prenons des initiatives pour réaliser les conditions d'instauration de cette société, ce qui ne dépend pas de nous seuls, mais de l'union de toutes les forces politiques, démocratiques et syndicales concernées.

● L'unité de la gauche

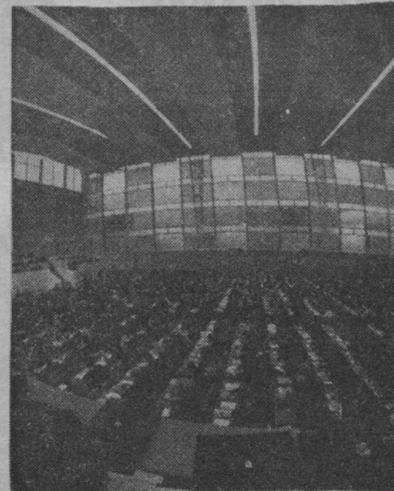
Nous savons que toute alliance comporte des concessions réciproques.

Nous nous prononçons pour une confrontation sans condition préalable qui permettrait à toute la gauche et au mouvement syndical de définir en commun le contenu d'une nouvelle politique, son étendue et ses limites, et d'aboutir à un accord général ayant valeur d'engagement pour tous.



L'UNITÉ

La C.G.T. est une organisation ouverte à tous les salariés, venant de toutes les familles politiques et spirituelles, fonctionnant selon les règles de la démocratie syndicale ;



excluant toute activité fractionnelle ou de tendance.

● Indépendance syndicale de classe

De longue date, la C.G.T. a atteint sa maturité. Elle n'a besoin d'aucune tutelle politique. Cela tient à l'évolution historique du mouvement syndical en France. Il s'agit d'une réalité nationale positive. Il serait vain de l'ignorer, et on ne voit pas quel intérêt il y aurait dans l'avenir, y compris lorsqu'une nouvelle société aura succédé au capitalisme, de reconsidérer cette façon de concevoir le rôle du syndicat.

● Rapports partis-syndicats

Les statuts de la C.G.T. reconnaissent le droit pour les militants de la C.G.T., y compris les membres du bureau confédéral, d'avoir en dehors de l'organisation syndicale l'activité politique de leur choix.

L'essentiel est que les partis se réclamant de la classe ouvrière s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'organisation syndicale, qu'ils y respectent sa libre détermination, ses statuts, son programme et les règles de la démocratie syndicale valables pour tous.

● Les perspectives d'unité syndicale

La C.G.T. n'est pas la centrale syndicale d'une tendance politique du mouvement ouvrier. Le problème de l'unité se pose donc

LE RAPPORT DE GEORGES SÉGUY

par rapports à deux conceptions fondamentalement différentes du syndicalisme : celle de la lutte des classes et celle de la collaboration de classe.

La C.G.T. est prête à répondre à toutes les questions se rattachant à l'unification syndicale, à examiner sans préalable, dans un esprit réaliste et constructif, avec tous ceux qui désirent aboutir à l'unité, tous les problèmes qui y sont liés.

● Pour un front syndical commun

Ces considérations ne relèguent pas à l'arrière-plan notre attachement à l'unité d'action sur des objectifs communs.

Nous sommes au contraire décidés à multiplier nos initiatives pour porter l'action à un niveau supérieur et la rendre permanente de bas en haut.

L'ACTIVITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE DE LA C.G.T.

● Notre analyse de la situation nationale n'est qu'un aspect de la crise générale du capitalisme en cours d'aggravation.

— L'exercice du système socialiste,
— la recrudescence des luttes ouvrières et démocratiques dans les grands pays capitalistes,



— l'extension du mouvement et libération nationale partout où continuent de sévir le colonialisme ou le néo-colonialisme, confèrent au niveau mondial un avantage indéniable aux forces démocratiques de progrès et de paix sur les forces impérialistes de réaction et de guerre.

Comme sur le plan national, l'unité et l'action à l'échelle internationale sont nécessaires pour faire échouer les plans d'hégémonie de l'impérialisme, préserver la paix et faire triompher la coexistence pacifique.

● Le 7^e Congrès de la FSM

Les participants à ce congrès ont eu la sagesse de mettre au premier plan de leurs préoccupations les conséquences de la crise grandissante du capitalisme et les grands problèmes qu'elle pose aux travailleurs du monde.

● Avec le Vietnam

Nous avons fait et continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir nos frères vietnamiens et hâter l'heure de leur victoire finale.

● Contre les dictatures

Il est naturel que les travailleurs d'Europe aux prises avec les dictatures fascistes comptent sur notre solidarité. C'est le cas des travailleurs grecs, portugais et espagnols.

Moyen-Orient

Nous n'avons cessé de lutter pour dissiper la confusion entretenue sur les événements du Moyen-Orient.

Le jour viendra où même les travailleurs israéliens trompés prendront conscience de leur devoir de classe et se dresseront contre la politique agressive de leurs dirigeants. Ils peuvent être assurés d'avance de la solidarité de la C.G.T., qui n'a jamais confondu les agresseurs impérialistes avec les travailleurs et les peuples qu'ils exploitent dans leur propre pays.

● Sécurité européenne

Les périls venant du militarisme revancharde allemand peuvent être conjurés si tous les peuples d'Europe y compris les forces progressistes de RFA s'unissent et prennent en main la sauvegarde de la sécurité européenne.

Les organisations syndicales d'Europe sans distinction d'affiliation pourraient contribuer à ce rassemblement.

● Le Marché commun

En France, en Italie, en RFA, en Belgique,

en Grande-Bretagne, le capital monopoliste engendre à des degrés divers les mêmes phénomènes économiques et sociaux.

● L'unité d'action syndicale en Europe Occidentale

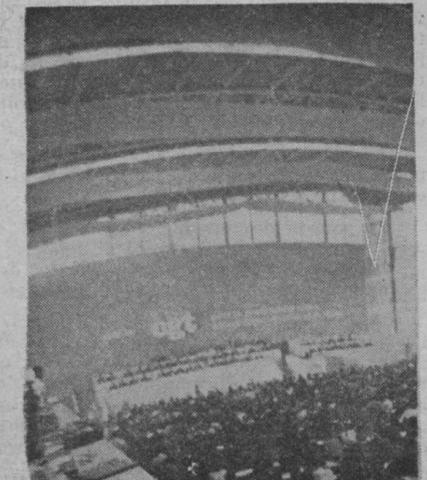
Les syndicats des pays concernés doivent opposer un front syndical commun à l'alliance capitaliste multinationale. Le comité permanent C.G.T.-C.G.I.L. a pris maintes initiatives pour faciliter la coopération intersyndicale en Europe de l'Ouest.

Nous sommes encouragés par l'évolution favorable de nos rapports avec les centrales syndicales de Belgique, de R.F.A. et de Grande-Bretagne.

LA C.G.T. PARTOUT ET POUR TOUS

● S'adapter et aller de l'avant, voir la C.G.T. présente partout, au service de tous les salariés, à l'initiative dans la lutte, levant toujours plus haut le drapeau de l'unité syndicale, de la solidarité ouvrière nationale et internationale, voilà notre ambition.

En dotant la C.G.T. de nouveaux statuts, notre 37^e Congrès donne l'exemple des adaptations nécessaires et de la façon dont il convient de considérer l'expérience passée pour se tourner valablement vers l'avenir.





37^e CONGRÈS NATIONAL de la C. G. T.

RÉSOLUTION MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE

Le 37^e Congrès Confédéral fait siennes l'orientation et les décisions de la Conférence Nationale des 15 et 16 mars 1969 pour la défense et l'organisation de la main-d'œuvre immigrée.

Les travailleurs immigrés actuellement occupés en France sont deux millions environ. Ils représentent le quart des ouvriers employés dans les industries de base de notre pays.

Ces travailleurs qui ont quitté leur pays pour des raisons politiques, économiques et sociales, ne seront jamais considérés comme des étrangers par les organisations de la C.G.T. Quelles que soient leur race, leur nationalité ou leur religion, les travailleurs appartiennent à une seule et même classe : la classe ouvrière. Ils sont liés par des intérêts communs.

Ensemble ils ont développé leurs actions pour les revendications communes à tous et particulières. Ensemble ils ont obtenu des résultats très importants : sur le plan économique et social ; dans la conquête de nouveaux droits syndicaux ; dans la défense des libertés individuelles.

L'intérêt des travailleurs français et immigrés est de combattre toutes les manifestations chauvines ou racistes, de surmonter toutes les barrières tendant à les diviser. Seule la lutte pour l'égalité des droits peut faire échec à la concurrence que les monopoles organisent entre travailleurs de nationalité différente pour mieux exploiter les uns et les autres.

Les responsables de l'immigration et des conditions humaines dans lesquelles elle s'effectue, ce sont :

- d'une part, les gouvernements qui, dans l'incapacité d'assurer le plein emploi et le progrès social aux masses laborieuses de leurs pays, contraignent la partie la plus jeune et la plus dynamique de la population à émigrer massivement, tandis que les pays en voie de développement subissent les séquelles du colonialisme et les méfaits du néo-colonialisme.
- d'autre part, le gouvernement français qui contribue à l'utilisation des travailleurs immigrés comme main-d'œuvre au rabais

Cette coalition de fait favorise la surexploitation des travailleurs immigrés en France, en matière de conditions de travail, de rémunérations, de qualifications, de formation professionnelle, de logement. Elle aggrave les disparités en matière de prestations familiales et de sécurité sociale et développe une opposition systématique aux droits sociaux et syndicaux des travailleurs immigrés.

La mise en condition des travailleurs immigrés par le pouvoir discrétionnaire que détient le Ministre de l'Intérieur en accentue les effets.

Ce pouvoir discrétionnaire soumet chaque travailleur immigré à l'arbitraire de la police. Il doit être aboli. Les immigrés doivent être soumis à la juridiction française de droit commun, comme les ressortissants nationaux.

Dans la lutte pour l'égalité des droits, le Congrès appelle l'ensemble des organisations de la C.G.T. à développer les initiatives en direction des pouvoirs publics et du patronat à tous les niveaux en s'inspirant de la Charte revendicative élaborée par la Conférence Nationale ainsi que du document confédéral sur la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne.

Ces deux documents réaffirment l'orientation de la

C.G.T. en ce qui concerne les droits des travailleurs immigrés depuis leur recrutement dans leur pays d'origine, jusque dans leurs conditions de vie et de travail en France. La C.G.T. soutiendra toutes mesures allant dans ce sens, et en particulier le projet de Statut Démocratique et Social déposé à l'Assemblée Nationale.

Tout en appréciant les résultats obtenus dans le sens de l'égalité des droits, le Congrès insiste pour qu'au niveau de chaque entreprise et chantier, les organisations redoublent d'efforts pour l'élaboration démocratique et l'aboutissement des programmes revendicatifs dans lesquels seront incluses les revendications propres à la main-d'œuvre immigrée.

Il insiste pour que se développe avec vigueur et persévérance l'action des travailleurs français et immigrés sur les problèmes les plus urgents, à savoir : les libertés individuelles, les droits syndicaux, la rémunération, la double conséquence de la dévaluation pour les immigrés, le logement, la Sécurité Sociale, l'alphabétisation et la formation professionnelle.

Les Fédérations et les Unions Départementales aideront les sections syndicales et syndicats à réaliser dans ce sens avec la participation active des immigrés.

Dans cette action, les Unions Locales sont appelées à jouer un rôle particulièrement important.

Sur le plan de la bataille des idées, les organisations de la C.G.T. riposteront avec vigueur aux ignobles campagnes racistes et xénophobes développées par les adversaires du mouvement ouvrier, ainsi qu'aux activités aventurières des gauchistes.

Le Congrès s'élève avec force contre les prétentions gouvernementales de priver les travailleurs espagnols en France de la publication confédérale « UNIDAD » et réclame l'abrogation de toutes dispositions restreignant la publication et la diffusion de la presse syndicale en langue étrangère.

Le Congrès appelle toutes les organisations syndicales intéressées à faire un plus grand effort pour :

- la diffusion des journaux de la C.G.T. à l'intention des Espagnols, Algériens, Italiens, Portugais ;
- l'édition de journaux et tracts à tous les niveaux ;
- l'éducation des militants immigrés à partir des lieux de travail en utilisant les droits syndicaux nouveaux ;
- l'alphabétisation et les cours de français ;
- la mise en place des Commissions de la C.G.T., des groupes de langue, des permanences ;
- elles veilleront à la montée des cadres syndicaux, au développement de la campagne d'adhésions.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces tâches, l'utilisation des droits syndicaux nouveaux devra être développée par toutes les organisations syndicales ainsi que l'action pour leur élargissement et leur application sans discrimination.

Avec les syndicats C.G.T., les travailleurs français et les travailleurs immigrés lutteront dans l'unité pour le bien-être et la démocratie. Ils soutiendront activement les peuples qui luttent contre la dictature, pour la liberté, le progrès social et la paix.

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE MOHAMED DJEGHRI

membre de la C.E. de la C.G.T.

Mohammed DJEGHRI a consacré toute son intervention au problème des 600.000 travailleurs algériens qui vivent en France. Il souligne tout d'abord les responsabilités de cette situation :

« Chacun de nous doit comprendre que les conséquences de la colonisation continuent à peser sur l'Algérie indépendante. Son grand retard industriel, des structures semi-féodales persistantes à la campagne hypothèquent pour une large part les possibilités de plein emploi à court terme.

Ainsi, dans notre histoire, cette responsabilité revient au colonialisme français et ceci explique en grande partie la disponibilité des Algériens pour l'émigration.

Certes, des efforts sérieux sont accomplis en Algérie et cela a déjà été souligné à cette tribune. La nationalisation d'un nombre important de nos richesses nationales, des moyens de production peuvent avoir des effets bénéfiques pour le peuple, pour les travailleurs. La réalisation de la réforme agraire non encore accomplie aiderait grandement à améliorer la situation des masses paysannes et au progrès général du pays.

Cependant, toutes ces mesures ne peuvent réellement assurer la marche de l'Algérie vers le progrès social qu'à la condition majeure de la participation effective à la gestion des intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire des travailleurs.

C'est pour cela que les travailleurs algériens en France, qui sont des patriotes et des hommes de progrès, apprécient hautement les actes positifs du gouvernement algérien dans sa politique anti-impérialiste et de reconquête des richesses nationales.

Mais c'est également pourquoi les travailleurs émigrés ne peuvent pas ne pas éprouver une certaine inquiétude lorsque des éléments réactionnaires se permettent en Algérie d'attaquer les travailleurs et leurs droits démocratiques et syndicaux.

Il faut aussi souligner que malgré les efforts d'industrialisation et la création de nouveaux emplois depuis l'indépendance, le phénomène de l'émigration pour l'Algérie durera encore.

Le gouvernement et le patronat français essaient évidemment d'exploiter cette situation. Ils s'efforcent de plus en plus, tout en suscitant une campagne raciste et xénophobe, de développer la concurrence entre les immigrés et les Français, en vue d'exploiter davantage l'ensemble des travailleurs.

Employés aux travaux pénibles, les plus dangereux, les plus malsains, les travailleurs immigrés subissent des discriminations dans tous les domaines : salaires, droits sociaux et syndicaux.



Combien de fois n'a-t-on pas entendu, soufflé dans l'oreille de certains par la propagande patronale raciste cette phrase : « Tu as voulu l'indépendance, qu'est-ce que tu attends pour rentrer chez toi ? ».

Et là, nous tenons à souligner et à rappeler qu'au regard des responsabilités définies, des avantages surtout que tire le patronat français de la main-d'œuvre immigrée, productrice de richesses, les travailleurs algériens ne sont nullement en position d'obligés ; aucun chantage politique sur le pays et sur les travailleurs ne doit être toléré et, en premier lieu, sur le droit des travailleurs immigrés à lutter aux côtés de leurs frères de classe pour les revendications du prolétariat en général et pour leurs propres revendications qui sont nombreuses et urgentes.

A ce sujet, les travailleurs algériens en France regrettent la position de recul sur l'accord franco-algérien (accord des plus défavorables par rapport à tous les accords bilatéraux existants). Ils souhaitent trouver auprès des autorités de leur pays un appui plus vigoureux, en particulier en ce qui concerne la juste revendication de l'application d'un taux de change préférentiel qui les mettrait à l'abri des conséquences de toutes les tractations monétaires.

Les pressions qui s'exercent sur les travailleurs algériens se traduisent sous différents aspects : discriminations sociales (travail, droits sociaux, etc...), répressions policières, intimidations patronales. Combien de travailleurs algériens ont été frappés d'expulsion, de mise en résidence surveillée pour leur participation aux luttes de l'ensemble de la classe ouvrière en France.

Les travailleurs algériens savent par expérience que le moyen unique à leur portée pour résister à ce chantage est leur union de lutte avec les travailleurs français ».

DJEGHRI dénonce ensuite les Jiviseurs qui veulent dresser travailleurs algériens et français les uns contre les autres :

« Des « gauchistes » et soi-disant « révolutionnaires » qui au fond, comme le dit un proverbe de chez nous, « piquent l'âne et se cachent derrière le bât », ont trouvé une définition nouvelle : « la mission de renverser le capitalisme en France reviendrait aux immigrés ».

Avec de telles positions, ils sèment la division entre Algériens et Français en flattant les immi-

grés, tentent, jouant sur leurs difficultés, d'en faire une masse de manœuvre pour leurs propres objectifs.

Les travailleurs algériens, en s'engageant massivement dans les luttes ouvrières, ont balayé les thèses rétrogrades, défaitistes, opportunistes et aventurières et ils l'ont démontré à plusieurs reprises. Leur union dans le même combat avec les autres travailleurs ne date pas d'aujourd'hui, elle est inscrite dans l'histoire glorieuse de notre grande C.G.T. ».

M. DJEGHRI poursuit en montrant que toutes les luttes menées contre l'impérialisme ici, au Vietnam et pour la défense des droits nationaux du peuple palestinien sont les luttes également du travailleur algérien. Il indique :

« Notre lutte est commune, nos ennemis de classe sont communs, ce sont comme l'ont dit chez nous « ces dieux de la fortune Arbal El Mal » et les gouvernements à leurs services.

Les travailleurs algériens aussi sont intéressés par les revendications générales tout en ayant des revendications particulières. Ils sont aussi intéressés par l'instauration d'une véritable démocratie économique et politique en France.

A ce sujet, certains pêcheurs en eau trouble ont développé la thèse selon laquelle les travailleurs des pays hautement développés ont des intérêts contraires à ceux des pays nouvellement indépendants. Contrairement à cette thèse, les travailleurs immigrés savent que, non seulement le progrès social en France leur apportera des avantages substantiels en tant qu'immigrés, mais aussi permettra également de créer entre nos deux pays une véritable coopération sur une base d'égalité et de non ingérence. Ce sera aussi le moyen de lutter plus efficacement contre les tentatives de pénétration néo-colonialiste et celle de l'impérialisme américain qui demeure le plus grand danger pour les peuples nouvellement indépendants.

C'est dans ce cadre et inspirés par leur instinct de classe que les travailleurs algériens ont vu en la C.G.T. la seule organisation syndicale qui leur convienne. Ils n'oublient pas l'apport de la C.G.T., tant sur le plan revendicatif que sur le plan national. Ils choisissent la C.G.T. pour ses positions de classe les plus conséquentes et les plus conformes aux intérêts des travailleurs. Ils choisissent la

C.G.T. qui, par la voix de son président, notre camarade Benoît Frachon, a réitéré sa position de toujours : « Les travailleurs qui, pour des raisons sociales, économiques ou politiques, ont quitté leur pays pour venir travailler en France, ne seront jamais considérés comme des étrangers par la C.G.T. ».

Ceci dit, permettez-moi, camarades, et pour ne pas allonger mon intervention, d'attirer votre attention sur la Charte revendicative établie par notre Conférence nationale pour la défense et l'organisation des travailleurs immigrés qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 mars 1969. Celle-ci définit les revendications particulières à l'immigration et nos organisations à tous les échelons doivent s'en inspirer pour l'adapter aux situations particulières de leurs entreprises, localités ou départements.

Néanmoins, je ne voudrais pas terminer sans insister sur quelques points de cette Charte. En premier lieu, j'attire l'attention des congressistes sur une question alarmante, scandaleuse même. C'est celle du logement. Sur le simple département des Hauts-de-Seine, il n'existe pas moins de 40 bidonvilles. Là nos organisations à tous les échelons, sur le plan des entreprises, sur le plan local surtout et aussi sur le plan départemental, doivent redoubler d'efforts et exiger que l'Etat et le patronat assument leurs responsabilités. Des démarches auprès des Pouvoirs publics doivent être multipliées en ce sens et exiger aussi que le Fonds d'Action Sociale, alimenté d'ailleurs par les retenues faites sur les allocations familiales des immigrés, réponde à cette exigence.

La lutte pour les droits sociaux et syndicaux conditionne celle que nous menons pour l'égalité des droits entre travailleurs immigrés et français, condition première pour mettre fin à la concurrence et à la division, armes principales de nos exploités communs ».

M. DJEGHRI insiste enfin sur les efforts plus grands à déployer pour l'alphabétisation et sur le plan organique, pour un meilleur travail des groupes de langue et il conclut par ces mots :

« Vive la solidarité de combat entre les travailleurs immigrés et français.

Vive la solidarité internationale des travailleurs !

Vive la C.G.T. ».

L'éligibilité des Algériens aux Comités d'Entreprise

UN DROIT PROFESSIONNEL!

Un jugement fortement motivé du tribunal d'instance de Puteaux, rendu le 12 novembre 1969 après plaidoirie de M^e Lederman, vient de confirmer que les salariés de nationalité algérienne peuvent être candidats et élus aux élections des comités d'entreprise.

Ce jugement fonde sa décision sur les accords d'Evian, en confirmant l'interprétation de la C.G.T. En effet, l'article 7 de la Déclaration de principes du 19-3-1962 annexée aux Accords d'Evian, approuvés par le référendum du 8-4-1962 et par le scrutin d'autodétermination du 1-7-1962, dispose que les ressortissants algériens résidant en France, et notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français, à l'exception des droits politiques ».

Le jugement de Puteaux déclare à ce sujet :

1° Qu'à la suite des Accords d'Evian il n'était pas nécessaire qu'un texte modifie l'ordonnance du 22-2-1945 sur les Comités d'entreprise, de même qu'il n'a pas été nécessaire de modifier cette ordonnance quand le règlement de la Communauté Européenne a accordé l'éligibilité aux ressortissants de la C.E.E., car la loi internationale est supérieure à la loi française ;

2° Que les accords d'Evian doivent être appliqués directement en ce qui concerne le droit d'éligibilité au C.E., car ce droit n'est pas un droit politique mais **un droit professionnel privé et social.**

3° Que l'objection patronale selon laquelle l'éligibilité des Algériens ferait courir à l'industrie française le risque de voir divulguer à l'étranger ses secrets de fabrication « que l'éventualité d'ouvrir avec les Comités d'entreprise un nouveau terrain à l'espionnage international apparaît quelque peu romanesque ».

En conséquence, le tribunal, qui avait été saisi avant les élections, a déclaré que les deux candidats algériens, Nouar Ahmed et Ramdani Zitouni, remplissaient, quant à la nationalité, les conditions d'éligibilité requises au Comité d'entreprise.

أيها العمال المغاربة والتونسيون
من أجل الدفاع عن حقوقكم بنجاحة
انخرطوا بمنظمة س.ج.ت.

الحقوق الاجتماعية للعامل الجزائري حق الترشيح للجان التصريف

صدر حكم مؤيد بعدة مستندات عن محكمة بيتو في ١٢ نوفمبر ١٩٦٩ بعد مرافعة قام بها المحامي لودرمان يؤيد حق الاجراء حاملي الجنسية الجزائرية في الترشيح والانتخاب للجان التصريف

ويستند هذا الحكم على اتفاقيات ايفيان مؤكدا نظرية س.ج.ت. وبالفعل فان الفصل ٧ من تصريح المبادي بتاريخ ١٩ مارس ١٩٦٢ الملحق باتفاقيات ايفيان المصادق عليها عند الاستفتاء الجاري في ١٨ أبريل ١٩٦٢ وبالاقتراع على تقرير المصير بتاريخ أول جويلية ١٩٦٢ ينص على أن الرعايا الجزائريين المقيمين بفرنسا وخصوصا العمال منهم لهم نفس الحقوق أسوة بالرعايا الفرنسيين باستثناء الحقوق السياسية .

وصرح حكم محكمة بيتو بهذا الصدد :

(١) عقب اتفاقيات ايفيان فليس من الضروري اتخاذ نص يغير قرار

٢٢ فيفري ٤٥ والخاص بلجان التصريف كما أنه لم يكن ضروريا تغيير ذلك القرار عندما سمح نظام الجامعة الاوربية لرعايا تلك الجامعة بحق الانتخاب لان القانون الاممي أعلى من القانون الفرنسي .

(٢) ان اتفاقيات ايفيان يجب تطبيقها مباشرة فيما يتعلق بحق الترشيح والانتخاب في لجان التصريف لان ذلك الحق ليس سياسيا بل حقا مهنيا خاصا واجتماعيا .

(٣) ان ادعاء الاعراف بان انتخاب الجزائريين يشكل بالنسبة للصناعة الفرنسية تهديدا بكشف أسرار الصناعة للخارج يبدو وكأنه ادعاء خيالي وكذلك إمكانية فتح ميدان جديد للجوسسة الصناعية بالاشتراك مع لجان التصريف .

ولهذا فان المحكمة التي أحيطت علما بالموضوع قبل الانتخابات أعلنت ان المرشحين الاثنين نوار أحمد ورمضاني زيتوني الجزائريين تتوفر فيهما من حيث الجنسية شروط الانتخاب الواجبة في لجان التسيير .

DANS NOTRE COURRIER :

DÉVALUATION ET RETRAITES

« La dévaluation a des conséquences néfastes pour les salariés et plus particulièrement pour les travailleurs immigrés.

Je suis venu en France en 1928 à l'âge de 26 ans. Si j'ai quitté mon pays, ce n'est pas de gaieté de cœur mais pour travailler et envoyer une partie de mon salaire à ma famille.

J'ai travaillé 39 ans, inscrit à l'assurance sociale du 1er juillet 1930 jusqu'en 1967 où j'ai atteint ma 65ème année. J'ai versé 142 trimestres.

J'ai demandé ma retraite vieillesse, une fois ma pension liquidée je suis retourné dans mon pays, fin 1967.

Pendant 39 ans, j'ai été exploité (plus de la moitié de mon existence) dans des usines de caoutchouc en France, victime de discriminations sur les salaires, sur les prestations sociales, sur les conditions d'hébergement, pour toucher maintenant 1.800,00 DA par trimestre de pension et voilà maintenant que l'on me vole 225,00 dinars par trimestre on me retire un morceau de pain que j'ai gagné durant 39 ans.

A à EL HARRACHE.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS MAROCAINS ET TUNISIENS

QUESTIONS ET REPONSES

Q. — LES TRAVAILLEURS MAROCAINS ET TUNISIENS SONT-ILS TENUS D'ENVOYER LEURS ENFANTS A L'ECOLE ?

R. — Dès qu'ils ont 6 ans, les enfants des travailleurs immigrés résidant en France, doivent obligatoirement être inscrits dans une école. Le certificat de scolarisation est exigé ainsi que l'assiduité à l'école pour percevoir les allocations familiales.

Q. — A QUEL AGE LES ENFANTS DES MAROCAINS ET TUNISIENS DOIVENT-ILS POSSEDER UNE CARTE DE SEJOUR ?

R. — La possession d'une carte de séjour est obligatoire dès l'âge de 16 ans pour tout étranger qui réside en France de façon permanente.

Q. — A QUEL TITRE DE SEJOUR PEUT PRETENDRE LA FEMME NON SALARIEE OCCUPEE EN FRANCE ?

R. — Son sort est lié à celui de son mari. L'autorisation de séjour dépend de celle qu'il obtiendra lui-même.

Q. — FAUT-IL UNE CARTE DE TRAVAIL A LA FEMME DU TRAVAILLEUR QUI DESIRE EXERCER UN EMPLOI ?

R. — Oui, obligatoirement. Les conditions exigées pour les travailleurs immigrés s'appliquent à son cas.

Q. — UN MAROCAIN OU UN TUNISIEN DESIRANT SE MARIER EN FRANCE DOIT ACCOMPLIR CERTAINES FORMALITES PARTICULIERES. QUELLES SONT-ELLES ?

R. — En plus de toutes les pièces d'état civil exigées, si l'immigré est résident temporaire (carte de séjour à validité d'un an au maximum, il doit solliciter l'autorisation de se marier auprès du Préfet du département où il réside.

Sa requête, présentée sur papier libre, devra indiquer les noms, prénoms, adresses, nationalités, dates et lieux de naissance des futurs conjoints, le numéro et la date du titre de séjour et l'autorité qui l'a délivré.

Si l'immigré est résident ordinaire ou résident privilégié, l'autorisation du Préfet n'est pas requise.

Q. — LES FAMILLES MAROCAINES ET TUNISIENNES PEUVENT-ELLES BENEFICIER DE L'ALLOCATION LOGEMENT ?

R. — Comme les Français, les immigrés qui perçoivent des allocations familiales, prénatales ou de salaire unique, qui consacrent à leur loyer un certain pourcentage de leurs ressources, occupent un logement répondant aux normes, conditions de salubrité et de peuplement exigées, peuvent percevoir l'allocation logement.

حقوق العمال المغاربة والتونسيين بفرنسا أسئلة وأجوبة

س : هل ان العمال المغاربة والتونسيين مجبورون على ارسال ابنائهم للمدارس ؟

ج : عند بلوغ أطفال العمال المغتربين العائشين بفرنسا السن السادسة فهم مجبورون على تسجيلهم بأحدى المدارس . ويشترط الاستظهار بمواظبة الطفل في المدرسة لقبض المنح العائلية .

س : في أي سن يجبر أطفال العمال المغاربة والتونسيين على الحصول على بطاقة الإقامة ؟

ج : بطاقة الإقامة ضرورية منذ السنة السادسة عشر لكل أجنبي يعيش بفرنسا بصورة دائمة .

س : ما هو نوع بطاقة الإقامة الذي تحصل عليه زوجة العامل المغترب غير الأجير ؟

ج : بصيرها مرتبط بمصير زوجها ورخصة اقامتها رهينة برخصة اقامته .

س : هل تلزم بطاقة شغل لزوجة العامل الراغبة في شغل وظيف ؟
ج : نعم وذلك ضروري لان الشروط اللازمة للعامل المغترب تنطبق عليها
س : اذا رغب تونسي أو مغربي الزواج في فرنسا هل تجب عليه بعض الاجراءات وما هي ؟

ج : بالإضافة الى كل بطاقات الحالة المدنية المطلوبة فاذا كان المغترب مقيما بصورة وقتية (بطاقة اقامة صالحة لمدة سنة على الاكثر) فيجب عليه الحصول على رخصة الزواج من والي المقاطعة التي يسكن فيها .

ويرسل طيه على ورقة عادية ويبين فيه اسم العائلة والقب والعنوان والجنسية وتاريخ الميلاد ومكانه عن كل فرد من الزوجين ورقم وتاريخ بطاقة الإقامة والسلطة التي سلمت تلك البطاقة فاذا كان المغترب مقيما عاديا أو مقيما ممتازا فلا ضرورة لرخصة الوالي .

س : هل تطمح عائلات المغاربة والتونسيين في الحصول على منحة السكن ؟

ج : يمكنهم ذلك مثل الفرنسيين . فالمغتربون الذين يقبضون منحا عائلية ومنحا قبل الولادة أو للأجر الوحيد والذين يخصصون جانبا من دخلهم لدفع الأيجار ويحتلون محلا موافقا لشروط الصحة والسكن المفروضة يمكنهم الحصول على منحة السكن .

BULLETIN D'ADHESION

بطاقة الانخراط

Nom الاسم
Prénoms Ag. اللقب السن
Adresse العنوان
Profession الحرفة
Entreprise العمل
Localité Département المقاطعة البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.
soit à la C.G.T., 213, rue Lafayette Paris X^{me}

تسلم او ترسل اما للممثل النقابي لنظمة س.ج.ت
واما لقر س.ج.ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

Pour

- l'Unité de la Classe ouvrière
- les salaires
- de meilleures conditions de travail et de logement
- la garantie de l'emploi
- l'égalité des droits pour les travailleurs immigrés
- les libertés et droits syndicaux
- la Démocratie et la Paix

J'adhère

à la C. G. T.

أنخرط في س.ج.ت

لائحة

قرار حول مشاكل اليد العاملة المغربية

صادق عليه المؤتمر ٣٧ المنعقد من ١٦ الى ٢١ نوفمبر ١٩٦٩

تبنى المؤتمر الجامعي ٣٧ التوجيهات والقرارات التي صادقت عليها المحاضرة القومية المنعقدة في ١٥ و ١٦ مارس ١٩٦٩ للدفاع عن اليد العاملة المغربية وتنظيمها

يبلغ عدد العمال المغتربين الشغالين بفرنسا المليونين تقريبا . ويمثلون ربع العمال الشغالين في الصناعات الأساسية لبلادنا .

هؤلاء العمال فارقوا أوطانهم لأسباب سياسية واقتصادية واجتماعية ولهذا لا تعتبرهم منظمات س.ج.ت. كأجانب . فمهما كان عرقهم أو كانت جنسيتهم أو دينهم فإن العمال ينتسبون الى نفس الطبقة الواحدة : الطبقة الشغالية . وترتبطهم نفس المصالح .

طوروا حركتهم مجتمعين لنيل مطالبهم المشتركة والخاصة . وقد احرزوا على نتائج في منتهى الأهمية باتحادهم سواء في الميدان الاقتصادي والاجتماعي أو في كسب حقوق نقابية جديدة أو في الدفاع عن الحريات الفردية .

إن مصلحة العمال الفرنسيين والمغربيين هي مقاومة كل التظاهرات لتعصبية والعنصرية والتغلب على كل الحواجز الرامية الى التفرقة . إن النضال من أجل المساواة في الحقوق يمكنه القضاء على الزاحمة التي ينفذها اصحاب المصالح الاحتكارية بين العمال مختلفي الجنسيات لاستثمار أولئك وهؤلاء أشجع استثمار .

إن المسئولين عن الاغتراب والظروف المنافية للإنسانية التي يحيون فيها ، هم :
- من جهة الحكومات فهي عاجزة عن ضمان العمل للجميع وعن تحقيق الرقي الاجتماعي للطبقات الشغالية في أوطانهم فتجبر طبقات الشباب النابض بالحياة على الاغتراب في صفوف مترامية في الوقت الذي تقاسي فيه الأمم النامية رواسب الاستعمار ومضار الاستثمار الجديد .

- ومن جهة ثانية الحكومة الفرنسية التي تشترك في استخدام العمال المغتربين يدا عاملة بأبخس ثمن .

إن هذا التكتل الفعلي يساعد على الاستثمار الأقصى للعمال المغتربين بفرنسا سواء في ظروف العمل ، أو في الأجر أو في تعيين الكفاءة أو في التكوين المهني أو في السكن . إنه يوسع هوة التباين في قيمة المنح العائلية والضمان الاجتماعي ويفضي المعارضة المنظمة ضد الحقوق الاجتماعية والنقابية للعمال المغتربين .

إن تكييف العمال المغتربين بفضل السلطة السرية التي يمتلكها وزير الداخلية يزيد الطين بلة .

وتلك السلطة السرية تجعل كل عامل مغترب خاضعا للتعسف البوليسي . ولهذا يجب الغاؤها يجب أن لا يخضع المغتربون الا للمحاكم الفرنسية التي لها حق النظر في الحق العام مثل الرعايا الوطنيين .

وفي نطاق الكفاح من أجل المساواة في الحقوق فإن المؤتمر ينادي بمجموع منظمات س.ج.ت. من أجل تعزيز المساعي لدى اصحاب السلطة والاعراف على جميع المستويات مستوحين من الأئحة المطالبية التي حررتها المحاضرة القومية ومن الوثيقة الجامعية المتعلقة بحرية تنقل العمال داخل الجامعة الاقتصادية الأوروبية .

والوثيقتان تؤكدان أن اتجاه س.ج.ت. حول حقوق العمال المغتربين انطلاقا من ترسيمهم في بلادهم وحتى في ظروف معيشتهم وعملهم بفرنسا . وتساند س.ج.ت. كل التدابير التمشية مع هذا الاتجاه وبالخصوص مشروع النظام الديموقراطي والاجتماعي الموضوع بمكتب المجلس الوطني .

ومع تقدير النتائج الحاصلة في ميدان المساواة في الحقوق فإن المؤتمر يؤكد على المنظمات في مستوى كل مؤسسة وحضيرة على أن تضاعف جهودها لأقامة جهاز ديموقراطي وتنفيذ برامج المطالب والتي أضيفت إليها المطالب الخاصة باليد العاملة المغربية .

ويؤكد ضرورة تطوير حركة العمال الفرنسيين والمغربيين بقوة ومثابرة حول المشاكل العاجلة ومنها : الحريات الفردية والحقوق النقابية والاجر والنتيجة المثناة لسقوط الفرنك بالنسبة للمغربيين والسكنى والضمان الاجتماعي ومحو الأمية والتكوين المهني .

إن الجامعات والاتحاديات بكل المقاطعات ستعزز الفروع النقابية والنقابات على تحقيق ذلك حسب ذلك الاتجاه بالاشتراك النشط مع المغتربين .

وفي هذا المجال فإن للاتحادات المحلية دورا هاما جدا تقوم به .

وفي ميدان النضال من أجل الأفكار فإن منظمات س.ج.ت. ستزد بشدة على الحملات الوضعية العنصرية والمادية للاجانب والتي يطورها اعداء الحركة العمالية وكذلك على النشاطات اليسارية التي هي مغامرات .

يحتج المؤتمر بقوة ضد المزاعم الحكومية الهادفة الى حرمان العمال الاسبان بفرنسا من نشرتهم الجامعية « أونيداد » وتطالب برفع كل الاجراءات التي تحد من نشر وتوزيع الصحافة النقابية باللغة الأجنبية .

ينادي المؤتمر كل المنظمات النقابية التي يعينها الامر لبذل أكبر مجهود في سبيل :

- توزيع الصحف التي تنشرها س.ج.ت. للعمال الاسبان والجزائريين والطيان والبرتغاليين .

- نشر صحف ومناشير على جميع المستويات .

- تثقيف المناضلين المغتربين انطلاقا من مناطق عملهم وذلك بالاستفادة من الحقوق النقابية الجديدة .

- محو الأمية وألقا دروس بالفرنسية .

- تعيين لجان س.ج.ت. وتآليف جماعات لغوية وتكليف البعض بالرابطة - الاعضاء برقي الاطارات النقابية وتطوير حملات الانخراط .

ولتحقيق مجموع هذه المهمات تجب الاستفادة من الحقوق النقابية الجديدة واستغلالها من طرف كافة المنظمات النقابية وبذل الجهد في سبيل توسيعها وتطبيقها بدون تفرقة .

واعتمادا على نقابات س.ج.ت. فالعمال الفرنسيون والمغربيون سيناضلون في اتحاد من أجل الرفاهية والديموقراطية . أنهم سيؤيدون بعزم الشعوب المكافحة ضد الدكتاتورية ومن أجل الحرية والرقي الاجتماعي والسلم .

■ Selon des informations parues dans la presse française, une trentaine de militants syndicalistes algériens auraient été déférés devant le Tribunal correctionnel d'Alger.

Maître Kaldor, toujours selon ces sources, n'aurait pas été autorisé à assurer la défense des militants accusés.

Les militants syndicalistes algériens, lors de leur comparution, auraient tenu à faire part de leur étonnement de se trouver devant une telle juridiction, alors que leurs activités ont toujours été menées dans le sens de l'intérêt national et de la lutte anti-impérialiste conséquente.

Dans sa plaidoirie, Maître Ben Abdallah aurait démontré que contrairement à la thèse soutenue par l'accusation, les faits qui

pourraient être reprochés aux militants ne pouvaient en aucun cas constituer une atteinte à la sûreté de l'Etat algérien et de ce fait demandé l'acquittement des accusés.

Aux dernières nouvelles, le jugement devait être rendu le 19 décembre.

■ Selon « Révolution et Travail », les travailleurs de l'Air-Liquide ont fait aboutir leurs revendications en matière de formation professionnelle à la suite d'un accord entre l'U.G.T.A. et la direction de cette société qui s'est engagée à instaurer un centre de formation professionnelle capable de former des cadres techniques administratifs et commerciaux. L'école sera entièrement à la charge d'Air-Liquide.

■ Toujours selon l'organe central de la centrale

syndicale, les mouvements de grève dans l'usine de chaussures Bata à Chéragas et à la Société Algérienne d'Entreprise d'Hussein-Dey, ont pris fin après satisfaction des revendications essentielles des travailleurs.

■ Selon d'autres sources, sur un des chantiers du complexe touristique des Andalouses à Oran, deux délégués syndicaux auraient été licenciés pour avoir protesté auprès de la direction de l'entreprise Blikas et Cie contre le retard de la paie des ouvriers. Les travailleurs du chantier ont vivement protesté contre les prétentions de l'employeur. La direction ayant fait appel aux forces de gendarmerie, celles-ci auraient arrêté les deux délégués. Après l'intervention de l'Union de Wilaya des syndicats, les militants ont été libérés.

من الجزائر

NOUVELLES D'ALGERIE

LA TRIBUNE

DU

منبر الخدام الجزائري

TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette - PARIS (10^{me})



BOTzaris 86.50
Travail exécuté
par des ouvriers
syndiqués

Imprimerie Lensoise - LENS

Directeur de la publication :

Serge CAPPÉ

Commission paritaire N° 44.353